

ARRETE N° 029 /PM DU 30 MARS 2020
portant nomination du Président de la Commission Nationale de
l'Enseignement Supérieur Privé.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
Vu le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre,
modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement,
modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n° 2012/433 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère
de l'Enseignement Supérieur ;
Vu le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Monsieur **BIKOI Félix Nicodème**, Professeur, est à compter de la date
de signature du présent arrêté, nommé Président de la Commission Nationale de
l'Enseignement Supérieur Privé, en remplacement de Monsieur MOULEN Joël.

ARTICLE 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la
réglementation en vigueur.

ARTICLE 3.- Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence,
puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le 30 MARS 2020

**LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DES REQUÊTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Joseph DION NGUTE